

Communiqué de presse  
4 avril 2017

Info presse : Valérie Nouille  
Fednot  
02 505 08 80 – 0473 24 95 59  
[nouille@fednot.be](mailto:nouille@fednot.be)  
[www.notaire.be](http://www.notaire.be)

## « Bien acheter, bien vendre » Conférence grand public du 25 avril 2017

**Vente ou achat d'un bien en prévision ? Quelle est la première chose à faire ? Quelles sont les démarches pour faciliter ou accélérer la vente ? En tant qu'acheteur, comment calculer les frais d'acte ? A quoi faut-il être attentif ? Toutes ces questions seront abordées de manière claire et pratique lors des prochaines conférences grand public qui auront lieu le 25 avril prochain à Bruxelles et en Wallonie.**

*« Madame le Notaire,*

*Nous avons passé ensemble l'acte d'acquisition de ma maison le 13 janvier dernier.*

*Vous vous souviendrez que le vendeur a encore certifié lors de la signature de l'acte que la maison était en ordre et qu'il n'avait pas connaissance de défaut particulier.*

*Je me suis donc installé dans la maison depuis quelques jours et quelle ne fut pas ma surprise de constater que le chauffage ne fonctionne absolument pas.*

*Pire, j'ai fait venir un chauffagiste qui m'a certifié que la chaudière n'était certainement plus en fonctionnement depuis plusieurs mois compte tenu de l'état de rouille des différents composants.*

*Je me retrouve donc avec un immeuble inutilisable pour lequel le vendeur m'avait certifié qu'il n'y avait pas de difficultés.*

*Quels sont mes recours ? »*

Voilà le type de questions auxquelles les notaires sont très fréquemment confrontés.

Le vendeur d'un bien est tenu à certaines garanties qui sont liées à son état de connaissance du bien. L'acquéreur a, pour sa part, souvent l'impression que le vendeur doit lui vendre un bien qui est parfaitement en ordre. Il y a donc un décalage entre les obligations de l'un et les attentes de l'autre.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres des difficultés liées à la vente immobilière.

De nombreuses obligations pèsent sur le vendeur, telles que l'établissement de certifications au niveau de l'électricité, de l'énergie, de la citerne à mazout, de la pollution, etc. Tandis que l'acquéreur sera bien avisé d'éviter de nombreux écueils concernant, par exemple, l'état du bien qu'il n'a pas attentivement vérifié, les modalités du crédit qui sera souscrit, les travaux qu'il peut effectuer avec ou sans permis d'urbanisme, etc.

Toutes ces questions seront très largement abordées à l'occasion des conférences grand public qui se donneront dans toutes les maisons du notariat en Wallonie et à Bruxelles le 25 avril prochain à 18h00.

Ce sera l'occasion pour les futurs vendeurs et pour les candidats-acheteurs d'en apprendre davantage sur les tenants et les aboutissants de cette étape importante de la vie.

Les études notariales sont et resteront un service à la disposition des clients qui y transitent.

Pour éviter de nombreuses désillusions, les notaires souhaitent mettre en avant l'adage « une personne avertie en vaut deux » pour simplifier et alléger le processus de vente et d'acquisition d'un immeuble par chaque citoyen.



**Nombre de places limitées !**

## Soirée d'information gratuite

# Bien acheter, bien vendre

Vous souhaitez vendre ou acheter une maison ou un appartement : quelle est la première chose à faire ? Quelles sont les démarches pour faciliter ou accélérer la vente ? En tant qu'acheteur, comment calculer vos frais d'acte ? A quoi devez-vous être attentif ?

**Mardi 25 avril 2017** à 18h  
dans votre maison du notariat

Rendez-vous à la soirée d'information gratuite organisée par les notaires de votre province. **Vous y obtiendrez les réponses à toutes vos questions, ainsi qu'une foule de conseils pour bien acheter et bien vendre !**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA**  
[www.notaire.be/bienacheterbienvendre](http://www.notaire.be/bienacheterbienvendre)  
ou par **téléphone**

**Où**

- Bastogne** : Avenue Mathieu 37 R 1, 6600 Bastogne, 063/60.02.70
- Bruxelles** : Rue de la Montagne 30, 1000 Bruxelles, 02/289.00.32
- Charleroi** : Quai Arthur Rimbaud 14, 6000 Charleroi, 071/20.56.56
- Huy** : Rue du Marché 65, 4500 Huy, 04/222.38.48
- Liège** : Rue Saint-Rémy 2, 4000 Liège, 04/222.38.48
- Mons** : Rue de la Halle 38, 7000 Mons, 065/36.10.07
- Namur** : Rue Borgnet 13, 5000 Namur, 081/22.21.09
- Tournai** : Place de Lille 3, 7500 Tournai, 069/21.54.61
- Verviers** : Mont du Moulin 17, 4800 Verviers, 04/222.38.48
- Wavre** : Place Bosch 17, 1300 Wavre, 010/22.57.53

**NOTAIRE.BE**

### À propos du notariat en Belgique

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site [www.notaire.be](http://www.notaire.be) pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

### À propos de Fednot

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent 900.000 actes par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. [www.fednot.be](http://www.fednot.be)